


M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE

RÉSEAU ROUTIER



MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT:

No	Date où elle est signée	Certifié par:
331	2004-11-12	André Brunet (Préf.) Pierre Bédard (Sec. Trés.)

RÉALISATION: SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 CARTOGRAPHIE: GINETTE MANN
 SOURCE: SDTA
 ÉCHELLE: 1:250 000

RÉSEAU SUPÉRIEUR		RÉSEAU LOCAL	
Nationale.....		Locale d'importance.....	
Régionale.....		Accès aux ressources.....	
Collectrice.....		Axe à développer.....	
Accès aux ressources..... (à la charge du M.T.O.)			

1976 1986 1992	Année
1176 1670 2060	Débit journalier moyen annuel
2248 2380 2310	Débit journalier moyen estival

ANNEXE VI

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283
 Il remplace et modifie l'annexe 4 du règlement 200

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

André Brunet
Préfet

Pierre Bédard
Secrétaire-Trésorier

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ

LE RÉSEAU ROUTIER

ANNEXE N° 4 du Schéma d'aménagement révisé